

This is a self-archived version of an original article. This version may differ from the original in pagination and typographic details.

Author(s): Palonen, Kari

Title: Les trois types d'hommes politiques professionnels chez Max Weber: Une approche rhétorique

Year: 2014

Version: Published version

Copyright: © Presses universitaires de Rennes, 2014

Rights: In Copyright

Rights url: <http://rightsstatements.org/page/InC/1.0/?language=en>

Please cite the original version:

Palonen, K. (2014). Les trois types d'hommes politiques professionnels chez Max Weber: Une approche rhétorique. In C. Colliot-Thélène, & P. Portier (Eds.), *La métamorphose du prince: Politique et culture dans l'espace occidental* (pp. 121-143). Presses universitaires de Rennes. Res publica. <https://doi.org/10.4000/books.pur.72251>

Presses universitaires de Rennes



La métamorphose du prince

7. Les trois types d'hommes politiques professionnels chez Max Weber

Une approche rhétorique

Kari Palonen

p. 121-143

Texte intégral

- 1 Le texte qu'on va lire se propose d'analyser la question de la professionnalisation du politique à partir d'une approche rhétorique ; je reviendrai pour ce faire sur trois idéaltypes historiquement avérés : le fonctionnaire de parti, le président et le parlementaire – trois figures attestées dans l'œuvre de Max Weber. Si chacune de ces figures renvoie à l'interprétation wébérienne de la tendance dominante de l'époque, elles ressortissent toutes trois à des genres rhétoriques dissemblables. Ces trois types de politicien renvoient en outre à différents aspects de l'histoire de la démocratisation et de la parlementarisation du politique.

Les tendances à la bureaucratisation comme contexte

- 2 Contrairement à la plupart de ses collègues contemporains, Weber tient que la professionnalisation du politique est quelque chose d'indispensable dans les démocraties de masse. Il ne voit pas pour autant dans la professionnalisation un signe de progrès historique, en termes de différenciation fonctionnelle des activités. Pour lui, au contraire, la professionnalisation du politique doit plutôt être perçue comme le contrepoids de ce qu'il considère être une tendance historique mondiale et écrasante de l'époque, à savoir un processus généralisé de bureaucratisation. C'est à la fin de son article de dictionnaire intitulé « Structures agraires dans l'Antiquité » (*Agrarverhältnisse im Altertum*, 1909¹) que Weber livre pour la première fois sa vision sombre du monde quant à la propension qu'aurait n'importe quelle sorte de bureaucratie, aussi bien ancienne que moderne, à se répandre d'elle-même à travers l'ensemble du corps politique et social. La bureaucratie crée, avant tout, un ordre de réalité qui devient une fin en soi, aussi ce serait non du tout « l'anarchie de la production » mais le fait de la bureaucratisation qui – dans les termes de la prophétie wébérienne – dominerait le capitalisme, comme ce fut le cas durant l'Antiquité (Weber, 1909a, 277-278).
- 3 Dans la contribution qu'il donne au débat du *Verein für Sozialpolitik* réuni à Vienne en 1909, Weber souligne le goût et la propension proprement germaniques à la bureaucratisation. En aurait résulté un type d'homme singulier, l'« homo ordinis » (*Ordnungsmensch*), plongé dans un état d'énervement et d'angoisse aigu par tout manquement à l'ordre, ne serait-ce que minime. Aussi Weber se demande-t-il alors, de manière plus claire encore qu'auparavant, « ce que nous pouvons opposer à cette machinerie si nous voulons maintenir un reste d'humanité face à cette parcellisation de l'âme et cette emprise tyrannique des idéaux de vie bureaucratiques » (Weber, 1909b, 128).
- 4 Les conséquences politiques devant être tirées de ce mouvement généralisé de bureaucratisation sont au cœur du pamphlet intitulé *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée* (*Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland*, 1918), dans lequel Weber discute des possibilités existantes de parlementarisation. Il y distingue trois principes et manières possibles de faire pièce au processus de bureaucratisation : conserver tout d'abord tout reste de liberté d'action « individuelle » ; créer ensuite des contre-pouvoirs de sorte à garantir un minimum de démocratie en face de l'État bureaucratique ; faire enfin ce que la bureaucratie ne saurait politiquement faire elle-même, en raison de son esprit (*Geist*) par trop servile et paperassier, impropre à tout leadership indépendant². Le cœur du propos wébérien consiste à pointer une différence essentielle entre l'homme politique et le bureaucrate : dans la mesure où il doit lutter pour imposer un point de vue, l'homme politique occuperait ainsi une position diamétralement opposée à celle du bureaucrate³.

5 Ce souci des contrepoids opposables au pouvoir rampant de la bureaucratie et à son esprit d'*ordre (Ordnung)* constitue également le point de départ du propos de Weber sur la professionnalisation du politique. Quel type d'homme pourra alors bien être le professionnel de la politique (Weber, 1904b, 189 ; Hennis 1987) ? Quel type d'institutions pourra assurer une formation idéale aux hommes politiques professionnels ? C'est en gardant à l'esprit ces deux grandes questions qu'il est possible de repérer, chez Weber, trois idéaltypes, pour partie concurrents et pour partie complémentaires, de la professionnalisation du politique : le fonctionnaire de parti, le président et le parlementaire. Chacun d'eux est – à sa manière – susceptible de faire pièce à le « règne des fonctionnaires » (*Beamtenherrschaft*), non seulement en Allemagne mais aussi dans d'autres pays occidentaux, étant donné leur tendance générale à la bureaucratisation. Dans *Économie et société dans l'Antiquité (Agrarverhältnisse im Altertum)*, Weber tente avant tout de mettre l'accent sur l'emprise exercée par la bureaucratie sur l'économie capitaliste. Faisant référence aux travaux de James Bryce (1889/1914), de Moisei Ostrogorski (1903/1912) et de Roberto Michels (outre l'ouvrage de Michels paru en 1910, voir les textes qu'il donne à l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* ainsi que les lettres que Weber lui a adressées entre 1906 et 1910 – Weber, 1990 et 1994a), Weber souligne de la même manière le processus de bureaucratisation en cours au sein des organisations partisans.

Les machines partisans et leurs fonctionnaires

6 Les présupposés de la professionnalisation sont sensiblement différents dans chacun des trois idéaltypes en question. Dans « La profession et la vocation de politique » (*Politik als Beruf*, 1919), Weber donne une description détaillée de ce que sont les fonctionnaires, au sein des partis et de la grande « machine » électorale. Il considère que cette grande « machine » est le corollaire nécessaire de la démocratie de masse, à l'opposé de la politique dilettante et amateur des notables (*Honoratioren*) du XIX^e siècle, membres à temps partiel de parlements pré-démocratiques⁴. Les partis d'opposition ne peuvent résister à la domination de la bureaucratie dans l'appareil d'État qu'en construisant eux-mêmes, en face, un appareil analogue, comparable à une machine (Weber, 1918, 215).

7 En dépit du fait qu'ils partagent le même degré de bureaucratisation, il existe des différences non négligeables entre l'État et les machines partisans – ou même entre les partis politiques et les appareils électoraux. Pour Weber – redevable en cela à la pensée de Bryce et d'Ostrogorski –, les machines partisans et électORALES fonctionnent suivant une logique *volontariste*, aussi bien pour être candidat aux élections que pour devenir membre d'un parti politique. Dans son essai intitulé « Droit de vote et démocratie en Allemagne » (*Wahlrecht und Demokratie in Deutschland*, 1917), Weber écrit ainsi : « Que le chef d'un parti soit tributaire du recrutement formellement *libre* de ses adhérents, c'est justement cela qui est décisif par rapport à

l'avancement du fonctionnaire soumis à une réglementation⁵. » Weber insiste par ailleurs volontiers sur le fait que toute candidature renvoie à des actes volontaires, qu'il s'agisse des élections, des campagnes électorales ou du vote même. Élections libres et logique volontariste des partis politiques, ce sont là deux éléments décisifs dans la résistance conséquente que Weber oppose à toute tentative d'introduire des éléments corporatistes (*berufsständische Vertretung*) dans le système des assemblées représentatives.

- 8 En d'autres termes, Weber pointe le fait d'une compétition existant entre les machines partisans à base volontariste, la bureaucratie d'État et l'économie capitaliste. Du point de vue des rhétoriques en présence, il est possible de déceler certaines marges d'action (*Spielräume*) permettant de manœuvrer, quasi-diplomatiquement, entre les intérêts des différentes machines politiques (eu égard – par exemple – à la délimitation de leurs sphères d'intérêt mutuelles et par rapport aux modes de conciliation des conflits d'intérêts pouvant apparaître entre eux).
- 9 Le volontarisme des partis politiques se trouve médiatisé par les relations inter-partisanes, moyennant une rhétorique de la négociation, conformément au paradigme diplomatique. D'une manière semblable à la pratique diplomatique interétatique, les partis sont traités comme des entités cohérentes entretenant des relations les unes avec les autres. L'unité interne du parti est perçue comme un atout et une force principale, tandis que la machine de ses bureaucrates considère toute dissension interne comme menaçant directement l'existence aussi bien de la machine que des intérêts élargis du parti.
- 10 Se livrant à une compétition mutuelle, les partis à logique volontariste et les machines électorales laissent à leurs membres une « liberté d'action individuelle ». Il est toujours possible de rendre sa carte du parti, de menacer d'adhérer à un parti concurrent, de s'abstenir de voter, de voter blanc, et même de voter pour les candidats adverses. Les partis politiques se doivent de sélectionner des leaders, de recruter des membres et de gagner des adhérents, mais ils doivent aussi faire en sorte que ces derniers aillent voter, qu'ils participent aux campagnes électorales ainsi qu'aux congrès du parti. C'est la raison pour laquelle un système compétitif réunissant deux ou plusieurs partis politiques repose sur des principes d'action bien plus forts que tout type de concurrence interministérielle au sein de l'appareil bureaucratique d'État.
- 11 Plus l'organisation partisane ressemble à une machine, et moins ses membres ont de latitude d'action. Le moment de la sélection intra-partisane et celui de la compétition électorale (avec une stratégie d'*exit* toujours possible pour chacun) suffisent néanmoins à empêcher que les dernières marges de liberté ne disparaissent complètement, et cela même dans des machines partisans efficaces et rigoureusement organisés. L'étude consacrée par Michels aux partis socialistes a mis en évidence ce paradoxe que ce sont précisément les partis politiques qui sont le plus enclins à une politique de transformation émancipatrice de la société qui font courir les dangers les plus grands à la liberté d'action de leurs membres. Dans un des débats du *Verein*

für Sozialpolitik, Max Weber note que le parti socio-démocrate est « sur le point de se transformer en une formidable machine bureaucratique » (Weber, 1907, 110) – et Weber vient de prédire même alors que c’est l’État qui est en passe de conquérir le parti, et non l’inverse⁶.

12 Pour le dire autrement, l’auto-suffisance croissante de la machine et le credo de l’ordre pour l’ordre sont – pour Weber – les indices de ce que les limites du possible ont été atteintes en matière de gouvernement des fonctionnaires et, d’une manière générale, de professionnalisation bureaucratique du politique. Dans *Parlement et gouvernement dans l’Allemagne réorganisée* (1918), Weber qualifie la machine existante d’« esprit coagulé » (*geronnener Geist*), une sorte de machine en somme qui aurait perdu son esprit⁷. Si l’efficacité accrue du parti machine, en lutte contre d’autres, marginalise plus avant la logique volontariste de fonctionnement partisan, les différences existant entre les partis politiques et d’autres grandes machines tendent à s’estomper, et du même coup avec elles la possibilité d’établir des contrepoids à la bureaucratisation, sur une base partisane.

13 Les remarques faites par Weber sur les chefs (*bosses*) de partis politiques aux États-Unis sont à cet égard fort instructives. On a l’impression d’avoir affaire, à première vue, à un *boss* de parti omnipotent, ayant remplacé les leaders politiques élus sur la base d’une centralisation du pouvoir au sein du parti. « Toute organisation partisane se doit d’avoir un *boss*, entre les mains duquel elle se trouve centralisée » (Weber, 1919, 67 ; version anglaise Weber, 1994b, 346 ; version française Weber, 2003, 173). Weber poursuit toutefois en montrant qu’un *boss* de parti compétent demeure conscient des limites de sa puissance véritable (*Macht*) – selon le vocable alors en usage. Bien que le pouvoir soit pour lui une fin en soi, il se bat uniquement pour le contrôle des finances du parti et celui des grandes manœuvres en coulisse, et nullement pour le monopole de la parole publique. Pour Weber, les bosses de parti ne briguent pas eux-mêmes des charges officielles, à l’exception du poste de sénateur d’État qui est doté de pouvoirs spéciaux en matière de nomination à des emplois (*patronage*)⁸.

14 Les chefs (*bosses*) de parti semblent bien avoir perçu leurs propres limites en tant que leaders politiques responsables (Weber, 1918, 223). On ne saurait ainsi réduire la vie politique américaine à une compétition féroce entre les chefs de parti (*bosses*) et leurs machines partisanses – la charge de président fédéral demeurant notamment hors de portée desdits chefs. Les campagnes présidentielles étaient certes dirigées par les machines partisanses bureaucratisées, mais c’étaient bien plutôt des « notables indépendants » que les chefs de parti eux-mêmes qui parvenaient finalement à se faire élire à la présidence⁹.

15 De manière tout à fait comparable, dans le cadre du régime parlementaire britannique, de simples fonctionnaires de parti ne pouvaient conquérir le leadership de leur organisation partisane. Depuis la réforme électorale de 1867, et l’extension massive de la base électorale, les leaders parlementaires – en particulier William Gladstone – ont su mettre à profit les éléments

plébiscitaires du régime et transformer ainsi les machines électorales partisans en instruments de leur propre pouvoir¹⁰.

16 Mettant le processus de professionnalisation de la politique en relation avec la tendance généralisée à la bureaucratisation, nous pouvons mieux comprendre maintenant la position de Weber quant à la nécessité des machines partisans et quant à leurs limites intrinsèques. Les contrepoids traditionnels avaient fait leur temps, et les grandes machines existantes risquaient de ne plus produire que de l'ordre, pour l'amour de l'ordre, comme s'il s'agissait d'une fin en soi. Il reste pourtant que la professionnalisation politique de type présidentiel et de type parlementaire avait d'une certaine manière permis de dépasser les limites intrinsèques des grandes machines politiques. C'est dans cette perspective qu'il convient d'interpréter plus adéquatement le mot d'ordre formulé par Weber dans *Le Savant et le Politique (Politik als Beruf)* : « démocratie de chefs avec "machine" » (*Führerdemokratie mit Maschine*)¹¹. Aucune machine politique ne se suffit à elle-même, mais aucun effet durable ne peut à l'inverse être atteint sans l'appui d'une machine politique.

17 Cette analyse lucide de Weber montre bien que la domination de simples fonctionnaires de parti ne saurait constituer une menace réelle pour les systèmes compétitifs que sont les démocraties de masse. Les machines partisans sont capables de gérer les affaires courantes ainsi que les campagnes électorales, mais elles sont également à même de reconnaître leurs propres limites (cf. à cet égard les objectifs modestes ainsi que l'antimonarchisme affichés dans ses interviews par George Washington Plunkitt, chef local du *Tammany Hall* et sénateur de l'État de New York, Plunkitt 1905). Dans le même ordre d'idées, Weber s'intéresse aux limites effectives de la compétence et du pouvoir politique de la bureaucratie d'État allemande – et cela en dépit des prétentions qu'elle affiche alors en termes de meilleure connaissance des dossiers et de monopolisation centralisatrice (voir Weber, 1918, 234-248 et mon explicitation du problème *infra*).

Le leadership plébiscitaire de type présidentiel

18 Il y a un demi-siècle, dans son ouvrage célèbre intitulé *Max Weber et la politique allemande* (Mommsen, 1959/1974), Wolfgang J. Mommsen a fait de Max Weber un farouche défenseur du leadership plébiscitaire. Ce dernier n'utilise pourtant l'expression de « démocratie plébiscitaire des chefs » (*plebisitäre Führerdemokratie*) que dans le chapitre d'*Économie et société* qui s'emploie à réinterpréter, en un sens anti-autoritaire, la domination de type charismatique¹². Ce faisant, il continue de défendre le caractère décisif de ce type de domination (*Herrschaft*) en tant que facteur de mouvement face aux risques d'immobilisme, mais il insiste en même temps sur la nécessité de le contrôler politiquement.

19 La démocratie plébiscitaire est l'expression moderne dont nous disposons aujourd'hui pour désigner le genre épideictique parmi les différents types de discours politiques. Fréquemment utilisé dans des contextes solennels (fêtes

et célébrations), ce genre vise à susciter l'approbation (*acclamatio*) – ou alors son contraire. L'instrument politique classique de la rhétorique épидictique est bien entendu le *referendum* : voter oui ou voter non, tels sont alors les termes de l'alternative. Chez certains penseurs, comme Carl Schmitt par exemple, le fait de l'élection se trouve assimilé en pratique à un acte de pure et simple acclamation, comme si c'était là pour « le peuple » (*das Volk*) la seule manière de pouvoir agir politiquement¹³. La préférence accordée au style acclamatoire des régimes plébiscitaires ou présidentiels est par conséquent une caractéristique majeure de la pensée politique de Schmitt.

20 Max Weber opère à l'inverse une distinction très nette entre élection et acclamation. Ce n'est pas l'élection mais bien l'acclamation qui caractérise la manière de sélectionner un monarque, un pape ou d'autres types d'autorité encore¹⁴. Ceci est également vrai dans le cas du plébiscite¹⁵, de sorte qu'entre l'élection et l'acclamation les frontières s'avèrent poreuses dans un sens comme dans l'autre. Si Weber perçoit par exemple un déplacement systémique, en matière d'acclamation, lors des élections sénatoriales de Hambourg (Weber 1922, 666), il considère qu'il s'agit là d'une lente – mais non du tout nécessaire – transition historique de l'acclamation à l'élection¹⁶. Plus les électeurs font l'expérience d'une élection qui ressemble à un referendum, et plus ils sont enclins à l'interpréter en termes d'acclamation.

21 C'est dans les chapitres où Weber réinterprète la domination de type charismatique en un sens anti-autoritaire que la différence entre élection et acclamation se perçoit peut-être le mieux (Weber, 1921, 487-488 ; 1922, 155-157). Pour Weber, en effet, le charisme requiert toujours d'être reconnu comme tel par un public. Lorsque ceci advient via une élection, les électeurs peuvent toujours réinterpréter leur choix passé : « Le détenteur du pouvoir (*Herr*) est alors le chef librement élu (*frei gewählte Führer*) » (Weber, 1922, 156 ; version française Weber, 1995, I, 350).

22 Ce sont bien sûr les élections de type purement personnel, comme les élections présidentielles, qui sont le plus susceptibles d'être interprétées en termes d'acclamation, même si l'exemple de Gladstone témoigne de ce qu'existait également une dimension plébiscitaire dans le genre d'élections législatives alors en vigueur sur le sol britannique. L'élection plébiscitaire directe d'un président et le rôle clef joué par l'acclamation quant à l'élection et la légitimité qui en résulte sont – pour Weber – des choses fortement reliées les unes aux autres. Aussi contraste-t-il les pratiques américaines et les pratiques britanniques de son temps en ce qu'elles sont les exemples les plus purs du régime présidentiel d'un côté et du régime parlementaire de l'autre¹⁷. C'est également la raison pour laquelle Weber voit comme faisant partie de l'auto-perception de la III^e République française le fait de refuser aux électeurs le droit d'élire directement le président de la République : fondé sur les pouvoirs conférés à une assemblée consciemment délibérante, ce régime équivalait à ce qu'on pourrait appeler, avec Nicolas Roussellier (1997), un « parlement de l'éloquence ».

23 Dans sa brochure intitulée *Le régime politique à venir de l'Allemagne* (*Deutschlands künftige Staatsform*, janvier 1919), Weber s'oppose dans un

premier temps – juste après la chute de l'Allemagne wilhelminienne – à l'élection au suffrage direct du président du Reich (*Reichspräsident*)¹⁸. Le caractère bureaucratique du régime impérial aurait en effet empêché l'émergence de tout leadership politique, et dans un système fédéral l'élection directe du président serait, selon lui, incompatible avec le principe de la responsabilité des ministres devant le parlement¹⁹. Un mois plus tard pourtant – dans son bref essai intitulé *Der Reichspräsident* –, Weber prend position en faveur de l'élection directe du président du Reich²⁰.

24 Pourquoi Weber a-t-il changé d'avis ? L'événement clef intervenu entre-temps avait été l'élection de l'assemblée constituante de Weimar (*Nationalversammlung*). Le Parti Démocrate Allemand (*Deutsche Demokratische Partei*) avait commencé par promettre à Weber un siège au parlement (*Reichstag*), mais les politiciens locaux de Hesse-Nassau le placèrent ensuite à un rang tel sur leur liste qu'il ne pouvait de fait être élu (cf. Weber, 1919b, 186-187 ainsi que la postface de W. J. Mommsen in MWS 1/16, 1991, 156-161). Bien que Weber ne mentionne pas cette occasion perdue, son essai sur le président du Reich porte un jugement fort critique sur les tendances bureaucratiques et corporatistes existantes au sein des partis politiques allemands et de leurs vieux réseaux clientélistes. Appliquée lors des élections de l'assemblée constituante de Weimar, la représentation proportionnelle à scrutin de liste lui paraissait ainsi aboutir à l'impuissance du parlement, dans la mesure où il en résultait pour ses membres l'exercice d'un mandat quasiment impératif, aux antipodes du principe de fonctionnement majeur de toute assemblée délibérative libre²¹.

25 L'expérience personnelle faite par Weber aura sans doute été la cause de son changement de position quant à l'élection au suffrage direct du président du Reich – telle une soupape donc, susceptible de créer un appel d'air au sein d'un système totalement verrouillé. Weber utilisera également la même métaphore dans la version publiée de *Le Savant et le Politique* (*Politik als Beruf*) en juillet 1919²². Le président demeure là encore un contre-pouvoir face à la domination quotidienne de la bureaucratie. Il ne supprime pas la responsabilité du gouvernement devant le parlement, il introduit plutôt une dose de mouvement à l'encontre des clientèles partisans bureaucratiques – en quoi Weber se réfère ici, à l'évidence, à la France de la III^e République et aux risques alors encourus d'immobilisme politique.

26 Weber diagnostique-t-il pour autant le développement d'un type spécifique de professionnalisation du politique à partir des attributions et pouvoirs proprement présidentiels ? En fait pas du tout. Les exemples dont il traite tendent plutôt à mettre l'accent sur le caractère non professionnalisé de la figure présidentielle, comparativement aux fonctionnaires des partis, aux parlementaires ainsi qu'aux bureaucrates d'État. Fondées sur une forme routinisée du principe charismatique, les élections présidentielles contemporaines aux États-Unis correspondent à une vision plutôt éloignée de celle de Weber. D'un point de vue wébérien, cette routinisation du principe charismatique témoigne d'un véritable phénomène de bureaucratisation de l'élection présidentielle américaine, par quoi le

président cesse de jouer son rôle de contre-pouvoir vis-à-vis des bureaucrates. Si l'on tient compte du déclin du système des dépouilles (*spoils system*) et du fait que chaque campagne présidentielle est obligatoirement massive et sans trêve, on s'aperçoit que, sur la base de diverses pratiques acclamatoires, ce régime présidentiel a fait émerger un nouveau type d'homme politique. Dans un tel cadre politique à base de rhétorique épideictique, le président fédéral n'est que la partie émergée de l'iceberg, avec en toile de fond un empilement hiérarchisé de pratiques acclamatoires.

Le parlementaire professionnel

- 27 Weber a défendu le parlementarisme depuis la première décennie du XX^e siècle (Weber, 1904a, 1908, voir aussi Palonen, 2004). C'est dans *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée* (1918) qu'il examine explicitement la question des contre-pouvoirs opposables à la domination de la bureaucratie, alors qu'il reconnaît en même temps que dans les États modernes c'est la bureaucratie qui – au quotidien – exerce concrètement la domination (*Herrschaft*) : « Les parlements modernes sont en première ligne les représentations de ceux qui sont *dominés* par les moyens de la bureaucratie²³. » Dans le cadre du régime parlementaire britannique, il est significatif que ce ne soit pas le parlement qui gouverne lui-même, mais bien le Cabinet ou conseil des ministres²⁴.
- 28 Dans son essai intitulé « Droit de vote et démocratie en Allemagne » (*Wahlrecht und Demokratie in Deutschland*, 1917), Weber en vient à défendre vigoureusement l'idée que les pouvoirs conférés au parlement sont des moyens plus efficaces de contrôle du gouvernement que toute forme de démocratie directe. Aussi populaires à droite qu'à gauche de l'échiquier politique de l'Allemagne de l'époque, les formes non parlementaires de la démocratie sont susceptibles, pour Weber, d'accroître les pouvoirs de la bureaucratie ainsi que le clientélisme²⁵.
- 29 Quelle que soit la manière dont on met concrètement en œuvre ces dispositifs alternatifs non parlementaires, si les représentants du peuple se trouvent liés par un mandat impératif, sous peine d'être révoqués par leurs électeurs, ils demeureront nécessairement, et désespérément, impuissants face aux permanents de la bureaucratie, comparativement aux parlementaires élus pour la durée entière de leur mandat. On peut ajouter à cela le constat du Comte Grey soulignant qu'en Angleterre l'allongement de la durée du mandat électoral (passé de trois à sept ans en 1716) a en fait renforcé les compétences et le pouvoir de délibération du parlement²⁶.
- 30 Se rangeant à l'avis de W. J. Mommsen, on considère d'ordinaire que Weber réduisait le parlementarisme à un mode de sélection du leader gouvernemental. Pourtant, si on regarde de plus près ses affirmations sur le régime parlementaire, on constate qu'il avait une appréhension bien plus vaste de la question. Pour Weber en effet, la question du régime parlementaire recoupe plusieurs choses : le problème de la sélection du Premier ministre par et à partir du parlement ; celui de la confiance – ou à

tout le moins du niveau modéré de défiance – du gouvernement vis-à-vis du parlement ; la responsabilité du gouvernement devant le parlement (avec la nécessité de rendre compte de ses actions en séance plénière et devant les différentes commissions) ; enfin, le contrôle de l'administration par le parlement, au moyen de directives et via divers types de mesures, applicables *ex post*²⁷.

31 La revendication formulée par Weber d'une parlementarisation du mode de désignation et de contrôle du gouvernement s'oppose ainsi avant tout au système en vigueur à l'époque de l'Allemagne impériale, où les ministres du gouvernement étaient en même temps des membres de la bureaucratie d'État. Si un membre du *Reichstag* est sélectionné pour être ministre, il doit ainsi rendre son mandat de député et quitter le parlement. Pour Weber, un tel système était nécessairement fatal, aussi a-t-il proposé de retirer le paragraphe concerné de la Constitution, et ce avant même que n'aient eu lieu la parlementarisation et la démocratisation complètes du régime (Weber, 1917a, b). L'expérience récente de l'Allemagne révélait à ses yeux l'échec politique complet du gouvernement des bureaucrates : « le règne des fonctionnaires (*Beamtenherrschaft*) a totalement échoué partout où elle a été confrontée à des questions politiques²⁸ ».

32 Dans *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée*, Weber prête également attention aux aspects plébiscitaires du régime britannique (*Cabinet government*). Dans une certaine mesure, ces aspects se complètent les uns les autres et font contrepoids à la bureaucratiation, tandis que les pouvoirs et attributions du parlement restreignent largement les éléments plébiscitaires et assurent le contrôle constant des parlementaires sur le gouvernement – toutes choses qui font que, conformément à la vision élargie de Weber, ledit contrôle va bien au-delà d'un simple vote de défiance²⁹.

33 Les concepts wébériens de responsabilité et de contrôle de l'administration comportent une dimension rhétorique, laquelle – chose fort importante – s'applique également au travail parlementaire observable au sein du régime britannique. Dans *Le Savant et le Politique (Politik als Beruf)*, Weber constate également ce fait crucial – pour le système politique britannique – que les membres du parlement participent intensément aux commissions parlementaires, ce qui leur permet à la fois de comprendre et de contrôler efficacement le travail de la bureaucratie. S'en dégage, pour les députés, la possibilité de prendre également part à l'exercice du pouvoir, jusqu'au sein même du gouvernement conduit par le Premier ministre et contrôlé par le président du groupe parlementaire apparenté³⁰.

34 Fondé sur une procédure autorisant chacun à se prononcer « pour ou contre » les attendus de chaque question mise à l'ordre du jour, le parlement est un instrument politique moderne ressortissant au genre de la rhétorique délibérative. L'exemple classique de cette auto-perception et auto-définition des parlementaires est assurément le discours prononcé par Edmund Burke à l'adresse de son électorat de Bristol, un discours dans lequel il insiste sur le fait que le parlement n'est pas une « réunion d'ambassadeurs » mais une « assemblée délibérative » (Burke, 1774). Certaines des formulations

employées par Weber renvoient à une situation dans laquelle le parlement ressemble à une réunion des partis politiques. Ce serait vrai en particulier, selon lui, pour les discours prononcés par les membres du parlement (Weber, 1918, 230). Tout comme sa dénonciation d'un « parlement palabre » (*Redeparlament*)³¹ qui serait tout bonnement impuissant, cette rhétorique acerbe et péjorative de Weber est en phase avec les usages ordinaires de son temps.

35 Comme pour les auteurs français et anglais traitant de la rhétorique de l'époque (Reinach, 1894 ; Curzon, 1913), la cible visée par Weber n'est pas l'éloquence parlementaire dans sa globalité mais le « grand style » qui lui est consubstantiel, tel qu'il était encore pratiqué par Chatham, Burke ou d'autres orateurs parlementaires du XVIII^e siècle. Ces derniers appréciaient en effet les discours parlementaires davantage sur la base de critères esthétiques propres à la rhétorique épideictique qu'en fonction de leur capacité effective à intervenir politiquement dans les débats (ce qui caractérise pourtant la version spécifiquement parlementaire de la rhétorique délibérative). Les débats pour et par lesquels s'exerce le contrôle parlementaire reposent sur les travaux minutieux produits par les commissions parlementaires. De facture tout aussi rhétorique, ils ont une dimension néanmoins davantage politique que les discours prononcés durant les séances plénières d'un « parlement palabre » (*Redeparlament*) plus ou moins impuissant³².

36 L'idée d'une véritable performance rhétorique du parlement est manifeste, sous la plume de Weber, lorsqu'il renvoie au fait que la domination exercée par la bureaucratie ministérielle sur les parlementaires repose essentiellement sur le monopole de la connaissance des dossiers : « La position de pouvoir des fonctionnaires repose sur la technique de la division du travail de l'administration en tant que telle, mais aussi sur du savoir (*Wissen*)³³. » Si Weber affirme alors qu'il est possible, pour le parlement, d'exercer un contrôle efficace sur ce type de savoir-pouvoir unilatéral, il reste que le *Reichstag* impérial ne disposait pour ce faire ni des droits politiques ni des instruments nécessaires.

37 Eu égard aux informations dont dispose la bureaucratie d'État, Weber distingue trois niveaux différents de connaissance – savoir spécialisé (*Fachwissen*), savoir de service (*Dienstwissen*), savoir secret (*Geheimwissen*) – via lesquels les bureaucrates sont en mesure d'accroître la domination qu'ils exercent sur les parlementaires. Les connaissances et informations détenues par la bureaucratie – et dont sont privés les parlementaires – sont parfois de nature purement factuelle.

38 Depuis leurs ministères, les bureaucrates d'État peuvent par ailleurs accéder de façon privilégiée à certains types d'informations, tenus secrets vis-à-vis des parlementaires. Enfin, même si les membres de la bureaucratie voulaient divulguer ces connaissances spécifiques parmi les parlementaires, ils n'ont nullement la permission de le faire, étant donné qu'ils sont contraints au secret professionnel (*Dienstgeheimnis*).

39 Weber indique trois instruments susceptibles de promouvoir l'exercice d'un contrôle effectif du parlement sur cette suprématie bureaucratique à base de

différentiel cognitif. Le premier de ces instruments, garantissant une forme basique de contrôle, découle aussi bien des procédures légales en place que des audiences pratiquées au sein du Congrès des États-Unis, à savoir : auditionner de manière croisée des membres de la bureaucratie³⁴. Une telle méthode permet aux parlementaires de se rendre compte de ce que les déclarations des bureaucrates ne concordent pas entre elles et du fait que les différentes perspectives des ministères tendent déjà d'elles-mêmes à se contredire. Via ces auditions croisées, les membres du parlement comprennent ainsi mieux que c'est à eux, et non aux bureaucrates, de délibérer et d'arbitrer entre les différents points de vue existants.

40 Le savoir spécialisé dont dispose les ministères constitue un obstacle supplémentaire au contrôle exercé par le parlement. Afin de rendre possible le contrôle du savoir situé des bureaucrates, il est donc nécessaire que les parlementaires puissent accéder aux dossiers en question en se rendant directement sur place. L'audition croisée des membres de la bureaucratie permet ainsi de combattre le monopole cognitif ainsi que la déformation professionnelle des bureaucrates largement prisonniers des perspectives induites par leur ministère respectif de tutelle³⁵.

41 Les secrets officiels sont fortement enracinés dans la pratique bureaucratique, ce vestige des arcanes du pouvoir (*arcana imperii*) tels qu'on les connaissait jadis dans les régimes pré-parlementaires. Ce sont eux qui garantissent, en dernier ressort, l'étendue concrète du pouvoir bureaucratique, et c'est précisément pour cette raison que des mesures extrêmement fermes doivent être prises en vue du contrôle parlementaire. Weber prend ici aussi exemple sur Westminster et propose que soient créées, à titre de mesures exceptionnelles, des commissions d'enquête parlementaire³⁶ visant à renforcer le contrôle ordinaire du parlement sur l'administration, au travers de rapports, de commissions ou d'autres moyens encore. De telles commissions d'enquête autoriseraient ainsi tels ou tels chefs de la bureaucratie à venir défendre leurs vues de manière détaillée et à faire face ensuite à la critique des membres du parlement.

42 Toutes ces mesures tendent, dans l'esprit de Weber, à enfin rompre avec le dilettantisme qui caractérisait le *Reichstag* de l'Allemagne impériale (Weber, 1918, 236). Elles montrent, en outre, qu'il existe des instruments rhétoriques généraux permettant de mettre en œuvre, de façon plus efficace, le principe qui veut que le parlement ait le droit de discuter – d'un point de vue contradictoire – les questions mises à l'ordre du jour. Pour James De Mille, professeur de rhétorique au Canada, le « débat parlementaire » apparaît ainsi comme étant de nature explicitement rhétorique : « L'objet du débat parlementaire est d'examiner la matière en question sous différents points de vue, présentés chacun par la partie adverse. Il n'y a pas d'autre moyen de traiter un sujet de manière exhaustive » (De Mille, 1882, 473).

43 Les critiques formulées par Weber à l'encontre des connaissances prétendument supérieures de la bureaucratie d'État et les propositions qu'il avance afin de mieux en contrôler l'abus reposent toutes sur des principes procéduraux bien établis au sein du parlement britannique. Il doit beaucoup

en cela à l'adage rhétorique de l'Antiquité et de la Renaissance *in utramque partem disputare* (discuter dans les deux sens – examiner le pour et le contre ; Skinner 1996, 2008) ainsi qu'à la littérature de son époque sur le code de procédures parlementaires. Ainsi de Josef Redlich, par exemple, qui dans son ouvrage intitulé *Droit et technique du parlementarisme anglais* (*Recht und Technik des Englischen Parlamentarismus*, 1905) traite du rôle constitutif joué par la procédure du « pour ou contre » (*pro et contra*) en tant qu'activité de base du parlement³⁷.

44 Ce lien établi entre procédure parlementaire et pratiques rhétoriques apparaît plus clairement encore si l'on examine la conception générale que se fait Weber de la connaissance et de l'« objectivité ». Dans son essai fameux de 1904, il défend en effet l'idée que tout type de connaissance est intrinsèquement perspectiviste et que partant – si l'on veut éviter tout risque de stagnation – on se doit de confronter entre elles les différentes perspectives. De ce point de vue, personne ne peut prétendre détenir la vérité, et tout type de connaissance est voué à demeurer éminemment contesté et sujet à controverse. Grâce à une redescription rhétorique de type *paradiastole* (Skinner, 1996, chap. 4), Weber réinterprète la notion d'« objectivité » dans les sciences humaines jusqu'à l'assimiler à une procédure équitable par laquelle il deviendrait possible d'organiser le débat entre les différentes perspectives existantes ainsi que leurs partisans respectifs, et ce sans pour autant mettre un terme aux désaccords ni non plus excommunier les participants de la controverse³⁸.

45 La procédure parlementaire fournit ainsi à Weber un modèle d'action équitable qu'il lui semble possible d'appliquer aux controverses savantes. Le pamphlet de 1918 intitulé *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée* témoigne de cette théorie rhétorique de la connaissance en montrant en quoi la procédure parlementaire donne aux membres du parlement les moyens de faire pièce aux prétentions de la bureaucratie à monopoliser les connaissances requises pour décider et agir. Bien qu'ils manquent d'informations substantielles, les parlementaires – étant donné l'existence de procédures rhétoriques au parlement – sont en effet mieux armés que quiconque pour débattre sur le fond ainsi que pour identifier les possibles distorsions abusives d'information visant à favoriser la domination de la bureaucratie (Palonen, 2004, 2008 et 2010).

46 C'est ce contexte général, à l'arrière-plan du texte de 1918, qui conduit Weber à discuter également de l'idéaltype du parlementaire professionnel. L'optatif était pour Weber, en la matière, un parlementaire à plein-temps, pourvu d'un bureau permanent, ainsi qu'il était à l'époque parfaitement possible de l'observer au Congrès des États-Unis, mais déjà aussi *in nuce* au sein du *Reichstag*³⁹. Aussi bien les bureaucrates d'État que les fonctionnaires des partis politiques nourrissaient, selon Weber, une défiance extrême vis-à-vis de ce type de professionnalisation du politique, à partir des parlements : « Car comme tel le parlementaire professionnel est d'instinct ressenti comme une épine dans le pied par les chefs d'administration bureaucratiques⁴⁰. » Un des autres avantages du politicien professionnel de type parlementaire

résiderait, selon Weber toujours, dans le fait qu'il a la possibilité de tirer enseignement des pratiques internes au parlement. Les parlementaires professionnels ne sont pas en effet de « simples » démagogues mais des personnes ayant appris à réfléchir et à discuter différents types de sujets, à partir de points de vue opposés, et de sorte à pouvoir mettre en balance les avantages et les inconvénients des propositions avancées⁴¹. L'institution même de la procédure parlementaire modifie par ailleurs la personnalité de ses participants ; elle les incite à rechercher des alternatives là où il semble n'y en avoir aucune, à mettre en question ce qui paraît de prime abord aller de soi et à imaginer des objections possibles là où aucune n'a encore pu être formulée. C'est sur ce style rhétorique permettant d'agir politiquement que repose le fondement institutionnel du parlement, en matière de professionnalisation politique.

47 En résumé, Max Weber demeure pessimiste quant aux perspectives d'évolution des parlementaires contemporains, et il admet sans difficulté que ces derniers ont besoin et de l'appui d'un parti politique en tant que machine électorale, et de leviers d'action plébiscitaires permettant d'en appeler directement aux électeurs. Ceci étant, et comparativement aux fonctionnaires de partis politiques et aux leaders plébiscitaires, Weber reconnaît – en vue de l'objectif politique principal qui est le sien – que le type du parlementaire professionnel présente de nets avantages, à savoir : instituer des contrepois susceptibles de faire pièce à la domination de la bureaucratie.

48 La défense et illustration wébérienne du parlement et des parlementaires professionnels renvoie ainsi davantage à la discussion idéaltypique du problème qu'à la pratique concrète des parlementaires de l'Allemagne de l'époque. Mais Weber – avant toute autre considération – ne voyait alors pas qu'il existât d'alternative réelle au parlement, dès lors qu'on le définissait comme cette institution politique spécifique capable de débattre de toutes sortes de sujets à partir de points de vue diamétralement opposés : « Aucune autre force politique ne peut le remplacer. Ou bien alors, laquelle⁴² ? » De quelque parlement qu'il s'agisse, et en raison même de l'existence de procédures et de pratiques parlementaires, chacun a la possibilité d'actualiser les procédures et les pratiques rhétoriques propres au style de la politique parlementaire.

Conclusion

49 Mon interprétation de Max Weber comme théoricien de la « vie politique » (au sens défini par Skinner 1978 I, xi) et – qui plus est – en tant que partisan de la prépondérance du type parlementaire dans la professionnalisation du politique diffère sensiblement de celle que l'on trouve d'ordinaire dans les manuels universitaires. Elle renvoie par ailleurs à une tout autre manière d'écrire l'histoire de la professionnalisation du politique comparativement à l'analyse esquissée par Weber dans *Le Savant et le Politique (Politik als Beruf)*. Elle insiste sur la présence, dans l'œuvre wébérienne, d'une culture rhétorique européenne partagée, qui jusqu'à présent a à peine retenu

l'attention des spécialistes de Weber – hormis des choses bien connues comme ses lectures de jeunesse de Machiavel et de Cicéron (Weber 1936, 3, 15).

50 Je propose ainsi de mettre en relation les trois idéaltypes wébériens de la professionnalisation du politique – le *fonctionnaire de parti*, le *président* et le *parlementaire* – avec ces trois genres rhétoriques dissemblables que sont : la *négociation*, l'*acclamation* et la *délibération*. Ces genres rhétoriques sont ici autant de styles possibles de l'argumentation politique, en fonction de différents types d'auditoire, qu'il s'agisse de statuer sur tel ou tel cas d'espèce ou qu'il s'agisse des manières différentes de conduire les débats et de se forger une opinion (Palonen 2010). Le genre rhétorique délibératif renvoie à un type de débat ouvert et équitable au cours duquel aucune position fixe n'est donnée d'avance : chacune des positions en présence ne se forme qu'au fur et à mesure des débats pour aboutir *in fine* à un vote sur chacun des enjeux discutés. L'approche rhétorique que j'adopte ici me permet de souligner la profondeur véritable que revêt, aux yeux de Weber, la procédure parlementaire ; elle me permet en outre d'envisager du même coup sa théorie perspectiviste de la connaissance ainsi que sa manière de rendre rigoureusement compte des controverses scientifiques.

51 Le type parlementaire de la professionnalisation du politique présenté par Weber peut également être contrasté avec la thèse fort répandue de « l'éclipse des parlements », pour reprendre le titre d'un ouvrage britannique (Lenman 1992). Mon propos n'est pas ici de polémiquer avec les idées communément admises quant aux marges de décision et d'action effectives du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, il s'agit bien plutôt d'insister sur le fait que – au-delà des relations existant entre gouvernements et parlements – le pouvoir de ces derniers renvoie également aux dimensions proprement rhétoriques de la procédure parlementaire ainsi qu'à la culture parlementaire du « gouvernement de l'éloquence » (*government by speaking*, cf. Macaulay, 1857). Cette procédure s'enracine dans la « longue durée » de la politique parlementaire ; elle a pour fondement le principe délibératif du « pour ou contre » (*pro et contra*) et requiert le respect de règles du jeu équitables pour tous les membres du parlement, quelle que soit la teneur de leurs prises de parole. Dans le droit fil de Weber, on peut en outre insister sur le caractère formateur de la pratique parlementaire : à l'inverse du style téléologique *pro domo* des machines électorales partisans, le parlement apprend en effet à ses membres à penser la vie politique en termes procéduraux.

52 Nous avons du reste quelques solides raisons « empiriques » de penser que les pouvoirs effectifs des parlements ont été renforcés, depuis environ 1980, au sein de l'Europe occidentale. C'est là, pour partie, la conséquence indirecte du fait que les parlementaires sont devenus des salariés à plein-temps et du fait qu'ont été améliorées les ressources allouées à l'ensemble des parlementaires ainsi qu'à l'équipe de collaborateurs attachée à chacun d'eux. Si les appareils politiques et le nombre de leurs adhérents ont quant eux décliné, les conditions générales de travail des parlementaires professionnels se sont en revanche largement bonifiées (cf. par exemple Borchert, 2003).

Certaines pratiques concrètes, comme le financement des partis politiques en fonction non plus du nombre d'adhérents aux partis mais du nombre de députés élus, ont également contribué à une re-parlementarisation de la politique partisane et ont permis de faire reculer la rhétorique de la négociation propre au *Parteienstaat* (partitocratie), au profit du mandat libre, et conformément aux pratiques procédurales de la délibération parlementaire.

53 Au lieu d'apporter tel ou tel type de réponse à telle ou telle batterie de questions, la vie politique porte de nos jours de plus en plus sur des visions différentes du monde, diffractées en points de vue opposés concernant ce qu'il est ou non crucial de discuter au sein du parlement. C'est la raison pour laquelle il conviendrait, dans une telle situation, de mettre à l'ordre du jour la question même de la fixation, par le parlement, de l'ordre du jour. Aujourd'hui plus que jamais, la professionnalisation du politique nécessite que l'on s'interroge collectivement sur le problème de savoir qui détermine, et selon quel ordre, l'agenda parlementaire et ses enjeux. Étendre l'adage *in utramque partem disputare* (examiner le pour et le contre) aux questions d'agenda parlementaire permettraient aux parlements de mieux décider des matières dont ils souhaitent débattre, pendant combien de temps, et selon quel degré d'exhaustivité. Parlementariser le mode de fixation de l'agenda pourrait également permettre de modifier la manière de répartir le temps de parole ainsi que la façon de formuler les questions à débattre.

54 Un tel exemple montre bien comment un certain type de ressources intra-parlementaires visant à professionnaliser la vie politique a pu être intégré au répertoire classique de la procédure parlementaire, et cela même si ces ressources n'ont pas toujours été mobilisées dans la pratique rhétorique ultérieure des débats parlementaires. On pourrait en outre imaginer un autre principe de fonctionnement qui consisterait à inverser la relation existant entre les discussions et le vote parlementaires. En effet, au lieu de considérer que le débat en séance plénière n'est rien d'autre qu'un processus préalable au vote, on pourrait envisager le vote comme cet acte rhétorique ultime qui intervient lorsque rien de vraiment nouveau ne peut plus être énoncé au fil de la discussion. Au lieu de créer un sentiment d'unité via le vote de la majorité parlementaire, on mettrait ainsi donc l'accent sur le dissensus, sur les perspectives et points de vue dissemblables apparus durant les débats, et à propos des questions importantes figurant à l'ordre du jour.

Bibliographie

Des DOI sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions qui sont abonnées à un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Cette bibliographie est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition. Elle contient toutes les références automatiquement générées par Bilbo en utilisant Crossref.

Format

APA

MLA

Chicago

Palonen, K. (2008). 'Objectivity' as Fair Play Max Weber's Parliamentary Redescription of a Normative Concept. *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, 12(1), 72-95. <https://doi.org/10.7227/r.12.1.5>

Skinner, Q. (1978). *The foundations of modern political thought*. Array. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511817892>

Skinner, Q. (1996). *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*. Array. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511598579>

Weber, M. (2010). *Politik als Beruf*. Array. Duncker & Humblot. <https://doi.org/10.3790/978-3-428-53479-1>

Palonen, K. "'Objectivity' As Fair Play Max Weber's Parliamentary Redescription of a Normative Concept". *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, Vol. 12, no. 1, Manchester University Press, Jan. 2008, pp. 72-95.

Skinner, Q. *The Foundations of Modern Political Thought*. Cambridge University Press, 1978.

Skinner, Q. *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*. Cambridge University Press, 1996.

Weber, M. *Politik Als Beruf*. Duncker & Humblot, 2010.

Palonen, Kari. "'Objectivity' As Fair Play Max Weber's Parliamentary Redescription of a Normative Concept". *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory* 12, no. 1, January 1, 2008, 72-95. <https://doi.org/10.7227/r.12.1.5>.

Skinner, Quentin. "The Foundations of Modern Political Thought", 1978. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511817892>.

Skinner, Quentin. "Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes", 1996. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511598579>.

Weber, Max. "Politik Als Beruf.", 2010. <https://doi.org/10.3790/978-3-428-53479-1>.

Bibliographie

BORCHERT Jens, *Die Professionalisierung der Politik*, Francfort/Main, Campus, 2003.

BRYCE James, (1888/1914), *The American Commonwealth*, Indianapolis, Liberty Press, 1995.

BURKE Edmond, (1774), «Speech to the Electors of Bristol», Id., *Selected Works of Edmund Burke*, [http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=659&chapter=20392&layout=html&Itemid=27 (9.2.2008)].

CURZON [George], (1913), *Modern Parliamentary Eloquence*, Londres, Macmillan.

DE MILLE James, (1882), *Elements of Rhetoric*, [<http://www.archive.org/details/elementsofrhetoroodemirich>] (15.7.2009).

GREY Henry George, (1864), *Parliamentary Government Considered with Reference to Reform*, [<http://www.archive.org/stream/parliamentarygo0ogreygoog>](15.7.2009).

HENNIS Wilhelm, *Max Webers Fragestellung*, Tübingen, Mohr, 1987.

LENMAN Bruce P., *The Eclipse of the Parliament*, Londres, Arnold, 1992.

MACAULAY Thomas B.,(1857 [1889]), «William Pitt», *The Miscellaneous Writings and Speeches of Lord Macaulay*, vol. 3, [<http://ibiblio.org/gutenberg/etext00/3mwsm10.txt>] (15.7.2009).

MAY Thomas Erskine, (1883), *A Treatise upon the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, [<http://www.archive.org/stream/treatiseonlawprioomaytrich>] (15.7.2009).

MICHELS Robert, (1911/1925), *Zur Soziologie des Parteiwesens in der modernen Demokratie*, Stuttgart, Kröner, 1970.

MOMMSEN Wolfgang J., (1959/1974), *Max Weber und die deutsche Politik*, Tübingen, Mohr (traduction française : *Max Weber et la politique allemande, 1890-1920*, Paris, PUF, 1985).

MOMMSEN Wolfgang J., « Postface de l'éditeur », *Zur Neuordnung Deutschlands. Schriften und Reden 1918-1920. Max-Weber-Studienausgabe*, I/16, Tübingen, Mohr, 1991.

OSTROGORSKI Moisei, (1903/1912), *La Démocratie et les partis politiques*, Paris, Fayard, 1993.

PALONEN Kari, «Max Weber, Parliamentarism and the Rhetorical Culture of Politics», *Max Weber Studies*, vol. 4, n° 2, p. 273-292, 2004.

Format

APA

MLA

Chicago

Palonen, K. (2008). 'Objectivity' as Fair Play Max Weber's Parliamentary Redescription of a Normative Concept. *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, 12(1), 72-95. <https://doi.org/10.7227/r.12.1.5>

Palonen, K. "Objectivity' As Fair Play Max Weber's Parliamentary Redescription of a Normative Concept". *Redescriptions: Political Thought*,

Conceptual History and Feminist Theory, Vol. 12, no. 1, Manchester University Press, Jan. 2008, pp. 72-95.

Palonen, Kari. “Objectivity’ As Fair Play Max Weber’s Parliamentary Redescription of a Normative Concept”. *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory* 12, no. 1, January 1, 2008, 72-95. <https://doi.org/10.7227/r.12.1.5>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

PALONEN Kari: «Objectivity as a Fair Play. Max Weber’s Parliamentary Redescription of a Normative Concept», *Redescriptions*, n° 12, 2008, p. 72-95.

DOI : 10.7227/R.12.1.5

PALONEN Kari, « *Objektivität* » *als faires Spiel. Wissenschaft als Politik bei Max Weber*, Baden-Baden, Nomos, 2010.

PLUNKITT of Tammany Hall, (1905), *A Series of Very Plain Talks on Very Practical Politics, Delivered by Ex-Senator George Washington Plunkitt, the Tammany Philosopher, from His Rostrum – the New York County Court-House Bootblanck Stand – and Recorded by William L. Riordon*, New York, Knopf, 1948.

REDLICH Josef, (1905), *Recht und Technik des Englischen Parlamentarismus*, Leipzig, Duncker & Humblot.

REINACH Joseph (ed.), *L'Éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1894.

ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence*, Paris, Presses de Sciences po., 1997.

SCHMITT Carl, (1928), *Verfassungslehre*, Berlin, Duncker & Humblot, 1970.

SCHMITT Carl, *Théorie de la constitution*, traduit de l'allemand par Lilyane Deroche, préfacé par Olivier Beaud, Paris, PUF, 1993.

Format

APA

MLA

Chicago

Skinner, Q. (1978). *The foundations of modern political thought*. Array. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511817892>

Skinner, Q. *The Foundations of Modern Political Thought*. Cambridge University Press, 1978.

Skinner, Quentin. “The Foundations of Modern Political Thought”, 1978. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511817892>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

SKINNER Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought* (vol. I), Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

DOI : 10.1017/CBO9780511817892

Format

APA

MLA

Chicago

Skinner, Q. (1996). Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes. Array. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511598579>

Skinner, Q. *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*. Cambridge University Press, 1996.

Skinner, Quentin. "Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes", 1996. <https://doi.org/10.1017/cbo9780511598579>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

SKINNER Quentin, *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

DOI : 10.1017/CBO9780511598579

SKINNER Quentin, «Political Rhetoric and the Role of Ridicule», Kari Palonen, Tuija Pulkkinen & José María Rosales (ed.), *Ashgate Research Companion to the Politics of. Democratisation in Europe: Concepts and Histories*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 137-149.

WEBER Max, (1904a), « Die "Bedrohung" der Reichsverfassung », ID., *Max-Weber-Studienausgabe* I/8, Tübingen, Mohr, 1999, p. 16-17.

WEBER Max, (1904b), « Die "Objektivität" sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis », ID., *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, Mohr, 1973, p. 146-214.

WEBER Max, (1907), « Verfassung und Verwaltungsorganisation der Städte. Diskussionsbeitrag auf der Generalversammlung des Vereins für Sozialpolitik am 2. Oktober 1907 », ID., *Max-Weber-Studienausgabe* I/8, Tübingen, Mohr, 1999, p. 109-114.

WEBER Max, (1908), « Kaiser und Reichsverfassung. Diskussionsbeitrag auf der Versammlung des Nationalsozialen Vereins am 30. November in Heidelberg. Bericht der Heidelberger Zeitung », ID., *Max-Weber-Studienausgabe* I/8, Tübingen, Mohr, 1999, p. 134-135.

WEBER Max, (1909a), « Agrarverhältnisse im Altertum », ID., *Gesammelte Aufsätze zur Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen, Mohr, 1988, p. 1-288.

WEBER Max, (1909b), « Die wirtschaftlichen Unternehmungen der Gemeinden. Diskussionsbeitrag auf der Generalversammlung des Vereins für Sozialpolitik am 28. September 1909 », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/8*, Tübingen, Mohr, p. 127-130.

WEBER Max, (1917a), « Die Abänderung des Artikels 9 der Reichsverfassung », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/15*, Tübingen, Mohr, 1988, p. 137-139.

WEBER Max, (1917b), « Vorschläge zur Reform der Verfassung des Deutschen Reichs », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/15*, Tübingen, Mohr 1988, p. 116-128.

WEBER Max, (1917c), « Wahlrecht und Demokratie in Deutschland », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/15*, Tübingen, Mohr, 1988, p. 155-189.

WEBER Max, (1918), « Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/15*, Tübingen, Mohr, 1988, p. 202-302

WEBER Max, (1919a), « Deutschlands künftige Staatsform », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/16*, Tübingen, Mohr, 1991, p. 25-59.

WEBER Max, (1919b), « Erklärung zum Scheitern der Kandidatur für die Wahlen der Nationalversammlung im Wahlkreis 19 (Hessen-Nassau) », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/16*, Tübingen, Mohr, 1991, p. 52.

Format

APA

MLA

Chicago

Weber, M. (2010). *Politik als Beruf*. Array. Duncker & Humblot. <https://doi.org/10.3790/978-3-428-53479-1>

Weber, M. *Politik Als Beruf*. Duncker & Humblot, 2010.

Weber, Max. "Politik Als Beruf.", 2010. <https://doi.org/10.3790/978-3-428-53479-1>.

Cette référence bibliographique est disponible grâce à la souscription de votre institution à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Elle a été automatiquement générée par Bilbo en utilisant Crossref.

WEBER Max, (1919c), « Politik als Beruf », ID., *Max-Weber-Studienausgabe I/17*, Tübingen, Mohr, 1994, p. 35-88.

DOI : 10.3790/978-3-428-53479-1

WEBER Max, (1919d), « Der Reichspräsident », ID., *Max-Weber-Studienausgabe* I/16, Tübingen, Mohr, 1991, p. 75-77.

WEBER Max, (1921), « Die drei reinen Typen der legitimen Herrschaft », ID., *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, Mohr 1973, p. 475-488.

WEBER Max, (1922), *Wirtschaft und Gesellschaft* [Studienausgabe], Johannes Winckelmann (ed.), Tübingen, Mohr, 1980.

WEBER Max, (1936), *Jugendbriefe*, Marianne Weber (ed.), Tübingen, Mohr.

WEBER Max, *Essais de théorie de la science*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon, 1965.

WEBER Max, *Briefe (1906-1908)*, M. Rainer Lepsius (ed), Tübingen, Mohr, 1990.

WEBER Max, *Briefe (1909-1909)*, M. Rainer Lepsius (ed.), Tübingen, Mohr, (1994a).

WEBER Max, *Political Writings*, Peter Lassman et Roland Speirs (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, (1994b).

WEBER Max, *Économie et société*, traduit de l'allemand, 2 vol. , Paris, Pocket, 1995.

WEBER Max, *Le Savant et le Politique*, Préface, traduction et notes de Catherine Colliot-Thélène, Paris, La Découverte, 2003.

WEBER Max, *The Essential Weber*, Anthologie éditée par Sam Whimster. Londres, Routledge, (2004a).

WEBER Max, *Œuvres politiques (1895-1919)*, Présentation d'Elisabeth Kauffmann, introduction de Catherine Colliot-Thélène, Paris, Albin Michel (2004b).

Notes

1. Traduction française : *Économie et société dans l'antiquité*, Paris, La Découverte, 2001.
2. « 1. Étant donné le sur-pouvoir de la tendance à la bureaucratisation, comment est-il encore simplement possible de sauver d'une manière ou d'une autre les derniers restes d'une liberté de mouvement "individualiste", quel que soit le sens que l'on donne à cette expression ? [...]. 2. Étant donné qu'on peut de moins en moins se passer du corps de fonctionnaires d'État (celui qui nous intéresse ici), si bien que son pouvoir s'en trouve accru, comment est-il possible d'avoir la garantie, quelle qu'elle soit, qu'il existe des pouvoirs permettant de limiter le monstrueux sur-pouvoir de cette couche sociale toujours plus importante et de le contrôler efficacement ? Comment la démocratie – même dans cette acception restreinte – sera-t-elle tout simplement possible ? [...] 3. Une troisième question – et c'est la plus importante de toutes – résulte de l'examen de ce que la bureaucratie en tant que telle ne fait pas. [...]. Quand un dirigeant est dans l'esprit de son travail, un

“fonctionnaire”, aussi compétent soit-il, donc un homme qui a l’habitude d’effectuer son travail en suivant les ordres et les règlements, le devoir et l’honneur, alors il n’a sa place ni à la tête d’une entreprise de l’économie privée, ni à la tête d’un État. » (WEBER, 1918, 222; version anglaise *in* WEBER, 1994b, 159; version française *in* WEBER, 2004b, 337-338.)

3. « Comme déjà dit, ce n’est pas le rôle du fonctionnaire d’entrer dans l’arène politique pour s’y battre selon ses convictions, et pour, ainsi, “faire de la politique”, qui, toujours, est une lutte. La fierté du fonctionnaire est, au contraire, de rester impartial, et donc d’être capable de surmonter ses propres inclinations et ses propres opinions, pour exécuter consciencieusement et intelligemment ce que la loi générale ou des directives particulières exigent de lui, y compris et surtout quand elles ne correspondent pas à ses propres convictions politiques. » (WEBER, 1918, 235 ; version anglaise WEBER, 1994b, 178 ; version française WEBER, 2004b, 356.)

4. « Les formes les plus modernes de l’organisation des partis sont très éloignées de cet état idyllique de la domination des cercles de notables, c’est-à-dire avant tout des parlementaires. Ces partis modernes sont les enfants de la démocratie, du suffrage de masse, de la nécessité d’une propagande et d’une organisation de masse, du développement d’une unité extrême de la direction et d’une discipline très rigoureuse. La domination des notables et l’orientation du parti par les parlementaires prennent fin. Des hommes qui exercent la politique à titre de profession principale, extérieurs au parlement, prennent en main la gestion du parti. » (WEBER, 1919c, 60-61 ; version anglaise WEBER, 1994b, 338 ; version française WEBER, 2003, 162.)

5. WEBER, 1917c, 167 ; version anglaise WEBER, 1994b, 99 ; version française WEBER, 2004b, 272 ; voir également WEBER, 1918, 215-216.

6. « [E]n sorte qu’à la longue ce n’est pas la social-démocratie qui conquiert les villes ou l’État, c’est l’État qui conquiert le Parti » (WEBER, 1907, 111).

7. « Une machine sans vie, c’est de l’esprit qui s’est figé [*geronnener Geist*]. Or, c’est seulement parce qu’elle est cela qu’elle a le pouvoir de contraindre les gens à se mettre à son service, le pouvoir de déterminer et de dominer le quotidien de leur vie de travail aussi fortement qu’elle le fait à l’usine. La machine vivante que représente l’organisation bureaucratique avec sa spécialisation du travail reposant sur une formation, sa délimitation des compétences, ses règlements, ses rapports d’obéissance hiérarchisés, est aussi de l’esprit figé. En association avec la machine morte, elle travaille à fabriquer l’habitable de cette servitude des temps futurs [*Gehäuse jener Hörigkeit der Zukunft*], dans lequel un jour peut-être, comme les fellahs dans l’État de l’Égypte ancienne, les gens réduits à l’impuissance seront contraints de venir se loger, lorsque la seule valeur qui leur restera sera, aux mains de fonctionnaires, une administration et une intendance bonnes d’un point de vue purement technique, autrement dit rationnelles, et que cette ultime et unique valeur décidera de la manière dont leurs affaires doivent être menées. Car cela, la bureaucratie le fait incomparablement mieux que n’importe qu’elle autre structure de domination. » (WEBER, 1918, 221 ; version anglaise WEBER, 1994b, 158 ; version française WEBER, 2004b, 336.)

8. « Le boss typique est un homme absolument prosaïque. Il ne recherche pas l’honneur social ; le “professionnel” est méprisé dans la “bonne société”. Il recherche exclusivement le pouvoir, le pouvoir comme source d’argent, mais aussi en tant que tel. Il travaille dans l’ombre, c’est ce qui l’oppose au leader anglais. On ne l’entendra pas parler en public ; il suggère aux orateurs ce qu’il convient de dire, lui-même se tait. En règle générale, il n’accepte aucun poste, hormis celui de sénateur au niveau de l’État fédéral. Car comme les sénateurs, en vertu de la Constitution, participent au patronage des postes, les bosses dirigeants siègent souvent en personne dans cette instance. L’attribution des postes s’effectue en premier lieu en fonction de ce qui a été accompli pour le parti. » (WEBER, 1919c, 68 ; version anglaise WEBER, 1994b, 346 ; version française 2003, 173 sq.)

9. « Le fait que lui-même n’accède pas, ni ne veuille accéder aux hautes charges de l’Union, a pour avantage que, souvent, ce sont des intellectuels étrangers aux partis, donc des

personnalités reconnues qui se présentent comme candidats quand les *bosses* espèrent par là attirer des électeurs, et non pas toujours et à nouveau les vieux notables des partis, comme il en va chez nous. C'est précisément la structure de ces partis dépourvus d'idéologie, avec des gens qui détiennent le pouvoir tout en étant socialement méprisés, qui a permis qu'accèdent à la Présidence des hommes de talent qui n'auraient jamais percé chez nous. » (WEBER, 1919c, 68 ; version anglaise WEBER, 1994b, 347 ; version française WEBER, 2003, 174-175.)

10. « Car, dans le parti libéral, tout ce système s'est formé en liaison avec l'ascension de Gladstone au pouvoir. La dimension fascinante de la "grande" démagogie de Gladstone, le fait que les masses aient cru fermement au contenu moral de sa politique, et surtout au caractère moral de sa personnalité, furent ce qui permit à cette machine de l'emporter si rapidement sur les notables. Ainsi apparut un élément plébiscitaire-césariste sur la scène politique, le dictateur du champ de bataille électoral. » (WEBER, 1919c, 64 ; version anglaise WEBER, 1994b, 342 ; version française WEBER, 2003, 167-168.)

11. « Mais il n'y a qu'une alternative : démocratie de chefs avec "machine", ou démocratie sans chef, c'est-à-dire domination d'hommes politiques professionnels dépourvus de vocation (Berufspolitiker ohne Beruf), sans les qualités charismatiques intérieures qui font les chefs. Et cela signifie ce que les frondeurs à l'intérieur d'un parti nomment habituellement la domination de la "clique". Pour l'instant, en Allemagne, c'est tout ce que nous avons. » (WEBER, 1919c, 72 ; version anglaise WEBER, 1994b, 351 ; version française WEBER, 2003, 180.)

12. « Au type de la démocratie plébiscitaire avec chef s'opposent les types [...] de la démocratie sans chef, laquelle se caractérise par une tendance à *minimiser la domination* de l'homme sur l'homme. » (WEBER, 1922, 157 ; version française WEBER, 1995, I, 353.)

13. « Ce n'est qu'une fois physiquement rassemblé que le peuple est peuple, et seul le peuple physiquement rassemblé peut faire ce qui revient spécifiquement à l'activité de ce peuple : il peut acclamer, c'est-à-dire exprimer son accord ou son désaccord par une simple exclamation, crier "vivat" ou "à bas", applaudir un chef ou une proposition, souhaiter longue vie à un roi ou à toute autre personne, ou refuser l'acclamation en se taisant ou en murmurant. » (SCHMITT, 1928, 243-244 ; version française SCHMITT, 1993, 382.)

14. « L'"élection-choix" (Wahl) d'un nouveau roi – laquelle comme pour un pape, un évêque ou un curé requiert, 1. qu'il soit désigné par ses disciples et ses adeptes (princes électeurs, cardinaux, prêtres diocésains, chapitre, anciens) et 2. qu'il soit acclamé ensuite par le peuple – n'était donc pas une "élection" (Wahl) au sens moderne du terme, comme dans le cas de l'élection d'un président ou d'un député, mais pour le moins, au sens propre, quelque chose de tout à fait hétérogène, à savoir : la perception ou reconnaissance du fait qu'on est en présence d'une qualité ou qualification qui ne naît pas au moment de l'élection-choix (Wahl), mais qui lui préexiste déjà – présence d'un charisme donc, dont celui qui doit être élu a en retour droit d'être reconnu comme étant le porteur. C'est la raison pour laquelle, en principe, il ne peut y avoir à l'origine d'élection à la majorité, car dès lors qu'il s'agit de reconnaître un charisme authentique la minorité même la plus infime peut tout autant avoir raison que la plus large possible des majorités peut se fourvoyer. Il n'y a qu'une personne qui peut être la bonne, et les électeurs dissidents commettent donc un sacrilège. » (WEBER, 1922, 665.)

15. « Le plébiscite n'est pas une "élection" (Wahl) mais la reconnaissance inaugurale ou bien réitérée (comme lors du plébiscite de 1870) d'un prétendant en tant qu'il exerce une domination charismatique fondée sur ses aptitudes personnelles. » (WEBER, 1922, 665.)

16. « L'acclamation par les gouvernés peut par contre devenir une procédure électorale régulière, moyennant un "droit électoral" (Wahlrecht) régulé par des normes, avec différents modes de scrutin (direct ou indirect, "proportionnel" ou d'"arrondissement"), différentes "classes d'électeurs" et différents types de "circonscriptions". Jusque-là, la route est longue. [...] Il n'y a par contre qu'en Occident que l'élection-choix du gouvernant (Herrscherwahl) a pris, peu à peu, la forme du système représentatif. » (WEBER, 1922, 666.)

17. « Toute espèce d'élection populaire directe d'un chef politique suprême, et, au-delà, toute espèce de position de pouvoir qui repose sur la confiance des masses, et non sur celle des parlements – même la position de force d'un héros de guerre populaire comme Hindenburg –, mène à ces "pures" formes d'acclamation césariste. En particulier, naturellement, la position de pouvoir, légitimée (formellement) par une nomination "démocratique" et par un vote du président des États-Unis, dont la supériorité par rapport au parlement repose précisément là-dessus. [...] Toute démocratie parlementaire cherche aussi de son côté à éliminer autant que possible les méthodes plébiscitaires de sélection des chefs, dangereuses pour le pouvoir parlementaire, comme l'a fait explicitement la Constitution française actuellement en vigueur et le droit électoral français (abandon du scrutin de liste en raison du danger boulangiste). Bien entendu, le prix à payer a été ce manque d'autorité des pouvoirs suprêmes auprès des masses, typique pour la France, et qui les différencie de manière si caractéristique de la position de pouvoir du président américain. » (WEBER, 1918, 266-267 ; version anglaise WEBER, 1994b, 221 ; version française WEBER, 2004b, 402 sq.)

18. « Étant donné la longue impuissance qui a caractérisé la vie politique intérieure de notre pays, nous continuons de manquer de leaders (*Führer*) politiques capables d'influer sur les masses lors de l'élection du président au suffrage populaire. » (WEBER, 1919a, 40.)

19. « Si le président élu au suffrage populaire était flanqué d'un Bundesrat doté de réels pouvoirs, et votant sur instructions, il serait alors tout à fait impossible – il faut se rendre à l'évidence – qu'un ministre puisse être effectivement responsable devant le Parlement. » (WEBER, 1919a, 41.)

20. « Seule l'élection par le peuple d'un président du Reich donne l'occasion et la possibilité à une sélection des chefs politiques de se faire, permettant ainsi une réorganisation des partis qui mettra fin au système actuel, complètement dépassé, des notables et de leurs pratiques. Si les choses restaient en l'état, la démocratie progressiste en politique comme dans le domaine de l'économie aurait bientôt joué sa dernière carte. Les élections ont montré que les vieux renards professionnels de la politique réussissent toujours, en allant contre l'opinion des masses électorales, à évincer les hommes qui bénéficient de la confiance de celles-ci au profit d'hommes politiques qui resteraient sinon sur le carreau. La conséquence en a été que les meilleurs se sont complètement détournés de la politique en général. Dans ce contexte, seule l'élection par le peuple du plus haut fonctionnaire du Reich peut créer un appel d'air. » (WEBER, 1919d, 75-76 ; version anglaise WEBER, 1994b, 306 ; version française WEBER, 2004b, 504.)

21. « Les effets du suffrage proportionnel renforcent ce besoin. Lors des prochaines élections, on verra se manifester ce qui n'apparaissait encore qu'en germe au cours de celles qui viennent d'avoir lieu : les groupements professionnels (propriétaires immobiliers, diplômés, bénéficiaires d'appointements réguliers, "fédérations" de toute sorte) contraindront les partis à placer en tête de liste les secrétaires appointés de ces groupements professionnels, à seule fin de récolter des voix. Le parlement deviendra ainsi un corps constitué où le ton sera donné par des personnalités de ce genre, qui se soucient comme d'une guigne de la politique nationale et agissent bien plutôt au gré des choses, munis d'un mandat impératif en provenance de gens qui ont des intérêts économiques à défendre : ce sera un parlement de bétiens, en tous points incapable d'être un lieu de sélection de chefs politiques. C'est une réalité qu'il faut dire ici crûment et sans détour. Si l'on ajoute à cela que le Bundesrat contraint largement le ministre-président (chancelier du Reich) par ses décisions, il y a là une limitation inévitable de l'importance purement politique du parlement en tant que tel, qui exige absolument un contrepois reposant sur la volonté démocratique du peuple. » (WEBER, 1919d, 76 ; version anglaise WEBER, 1994b 306 ; version française WEBER, 2004b, 504-505.)

22. « Le seul exutoire permettant de répondre au besoin d'un chef pourrait être le président du Reich, s'il était élu par plébiscite et non par le Parlement. » (WEBER, 1919b, 72 ; version anglaise WEBER, 2004b, 351 ; version française WEBER, 2003, 181.)

23. WEBER, 1918, 226 ; version anglaise WEBER, 1994b, 165 ; version française WEBER, 2004b, 343.

24. « Car ce n'est pas l'assemblée nombreuse du parlement en tant que telle qui peut "gouverner" et "faire" la politique. Il n'en est question nulle part au monde, pas plus en Angleterre qu'ailleurs. La large masse des députés tout entière ne sert que de troupe au *leader* ou aux quelques *leaders* qui forment le cabinet et leur obéit aveuglément – du moins *tant que* leur action est couronnée de succès. *C'est comme cela que cela doit être.* » (WEBER, 1918, 233 ; version anglaise WEBER, 1994b, 174 ; version française WEBER, 2004b, 353.)

25. « Car : 1. si l'on exclut le pouvoir du parlement, *de quel organe la démocratie dispose-t-elle pour contrôler de son côté l'administration des fonctionnaires ?* Il n'y a absolument aucune réponse à cette question. Par ailleurs : 2. *qu'a-t-elle en échange de la domination de "cliques" parlementaires ?* La domination de cliques qui sont encore plus dissimulées (la plupart du temps), encore beaucoup plus petites, mais auxquelles surtout il est encore bien plus difficile d'échapper. Le système de ce que l'on appelle les démocraties directes n'est techniquement possible que dans un petit État (canton). Dans tout État de masses, la démocratie mène à l'administration bureaucratique, et sans parlementarisation, à une pure *domination* des fonctionnaires. » (WEBER, 1917, 187 ; version anglaise WEBER, 1994b, 126-127 ; version française WEBER, 2004b, 302.)

26. « N'ayant plus été renouvelés à un rythme trop fréquent, les membres de la Chambre des Communes sont devenus une sorte de corps, plus expérimenté qu'auparavant dans la négociation, et leur conduite a été d'une stabilité et d'une consistance plus grandes que lorsque la législature du Parlement était limitée à une durée de trois ans. Mais, surtout, le fait d'avoir allongé la durée des mandats a permis à la Chambre d'affirmer son caractère propre d'assemblée délibérative, au lieu de devenir une simple assemblée de délégués, qui n'exerceraient nullement leur jugement autonome à propos des questions soumises mais se limiteraient à exprimer les divers corps électoraux les ayant mandatés. » (GREY, 1865, 77.)

27. « Il en va autrement quand le parlement a imposé que les chefs administratifs, ou bien soient nécessairement issus de ses rangs ("système parlementaire" au sens propre), ou bien qu'ils aient besoin, pour se maintenir en place, de la confiance explicitement exprimée de sa majorité, ou du moins qu'ils soient contraints d'éviter l'expression de sa méfiance (sélection parlementaire des chefs) et soient, pour cette raison, contraints de répondre entièrement de leurs actes sous le contrôle du parlement ou de ses commissions (responsabilité des chefs devant le parlement) et de conduire l'administration selon les lignes directrices fixées par le parlement (contrôle parlementaire de l'administration). Dans ce cas, les chefs des partis qui donnent le ton au parlement sont nécessairement associés positivement à l'exercice du pouvoir d'État. » (WEBER, 1918, 227 ; version anglaise WEBER, 1994b, 167 ; version française WEBER, 2004b, 344.)

28. WEBER, 1918, 235 ; version anglaise WEBER, 1994b, 177 ; version française WEBER, 2004b, 356.

29. « L'opposition entre sélection plébiscitaire et sélection parlementaire des chefs existe donc. Mais l'existence du parlement n'en est pas pour autant sans valeur. Car, en face de l'homme de confiance des masses, césariste (sur le fond), elle garantit en Angleterre : 1. la permanence et 2. la contrôlabilité de sa position de pouvoir ; 3. le maintien des garanties du droit bourgeois contre lui ; 4. le maintien de l'obligation pour les hommes politiques qui se disputent la confiance des masses de faire leurs preuves dans le travail parlementaire ; et 5. une forme pacifique de l'élimination du dictateur césariste quand il a perdu la confiance des masses. » (WEBER, 1918, 267 ; version anglaise WEBER, 1994b, 222 ; version française WEBER, 2004b, 403-404.)

30. « Mais le système du travail des commissions, très développé dans le Parlement anglais, permet à chaque homme politique (et il l'y contraint également), s'il vise à participer à la direction, de collaborer au travail qui s'y fait. Tous les ministres importants des dernières décennies sont passés par cette école, très réelle et très efficace, et la pratique des rapports et

de la critique publique lors de ces délibérations a pour résultat que cette école représente une sélection effective et qu'elle élimine le simple démagogue. » (WEBER, 1919b, 65 ; version anglaise WEBER, 1904, 343-344 ; version française WEBER, 2003, 170.)

31. « Car ce n'est pas un parlement qui discourt, mais un parlement qui *travaille* qui peut servir de terrain où des qualités de chef authentiquement *politiques*, et pas seulement démagogiques, croissent et se développent par la voie de la sélection. Or un parlement qui travaille est un parlement qui *contrôle sans cesse l'administration tout en collaborant avec elle*. » (WEBER, 1918, 234 ; version anglaise WEBER, 1994b, 176-177 ; version française WEBER, 2004b, 355.)

32. « Ce qu'il faut exiger, c'est la transparence de l'*administration* obtenue et imposée par le *contrôle parlementaire*, cette publicité qui est une condition préalable de tout travail parlementaire fructueux et de toute de tout travail parlementaire fructueux et de toute éducation politique de la nation. » (WEBER, 1918, 238 ; version anglaise WEBER, 1994b, 182 ; version française WEBER, 2004b, 361.)

33. WEBER, 1918, 236 ; version anglaise WEBER, 1994b, 178 ; version française WEBER, 2004b, 357.

34. « Tout d'abord, le *savoir spécialisé*, "technique" dans l'acception la plus large du terme, acquis par une formation spécialisée. Qu'il soit aussi représenté au parlement ou bien qu'au cas par cas, et à titre privé, les députés puissent aller chercher conseil auprès de spécialistes, est une affaire de hasard et une affaire privée. Pour contrôler l'administration, cela ne remplacera jamais l'*interrogatoire croisé d'experts*, systématique (et sous serment), devant une commission parlementaire, avec la contribution des fonctionnaires concernés, interrogatoire qui seul garantit le contrôle et l'exhaustivité de l'enquête. Le Reichstag *ne dispose pas* de ce droit : il est constitutionnellement *condamné à la sottise et au dilettantisme*. » (WEBER, 1918, 236 ; version anglaise WEBER, 1994b, 178 ; version française WEBER, 2004b, 357.)

35. « Seul celui qui peut se procurer cette connaissance des faits, indépendamment du bon vouloir du fonctionnaire, peut contrôler efficacement l'administration au cas par cas. Selon les circonstances, on peut penser à la consultation des archives, à une inspection ou, dans les cas extrêmes, de nouveau, à l'*interrogatoire croisé* sous serment des personnes concernées, convoquées comme témoins devant une commission parlementaire. » (WEBER, 1918, 236 ; version anglaise WEBER, 1994b, 179 ; version française WEBER, 2004b, 357.)

36. « La façon dont les chefs de l'administration répondent aux questions et aux critiques face à la représentation parlementaire, cette manière de répondre qui, dans le fond comme dans la forme, constitue bien souvent une offense pour un peuple conscient de sa propre valeur, n'est possible que parce que le parlement se voit refuser les moyens de se procurer à tout moment, grâce à ce qu'on appelle le "droit d'enquête", la connaissance des faits et des points de vue techniques spécialisés que seules lui permettraient une collaboration constante avec l'administration et une influence sur la direction prise par celle-ci. [...] Mais il faut utiliser le droit d'enquête comme moyen auxiliaire occasionnel, droit qui offre du reste une fêrule dont l'existence force les chefs de l'administration à répondre de leurs décisions de telle sorte que l'usage en soit inutile. C'est dans la manière d'utiliser ce droit que le parlement anglais a connu ses plus belles réussites. » (WEBER, 1918, 236 ; version anglaise WEBER, 1994b, 179 ; version française WEBER, 2004b, 357-358.)

37. « C'est seulement le discours ou la parole (Rede), qui donne contenu et sens aux différentes formes et instances de l'appareil parlementaire, et qui par là même les lie ensemble de manière organique ; c'est seulement par la parole que l'activité du parlement prend consciemment forme, et de manière ciblée. Les discours prononcés « pour » ou « contre » sont les véritables moyens par lesquels l'ensemble des forces psychiques individuelles et politiques – rassemblés au sein de la Chambre des députés via le suffrage populaire – parviennent ainsi à s'exprimer et à agir. » (REDLICH, 1905, 586-587.)

38. « Personne ne peut ignorer que ce problème se pose et qu'il n'est pas soulevé par simple subtilité. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la querelle autour des méthodes, des "concepts fondamentaux" et des présuppositions, le constant changement des points de vue et le continuel renouvellement des "définitions" des concepts employés, ou encore de considérer l'abîme en apparence infranchissable entre les formes de la recherche théorique et celles des études historiques, à la manière de ce candidat viennois désespéré qui un jour se plaignit amèrement de constater qu'il y avait "deux sortes d'économie politique". Que veut dire ici objectivité ? C'est à ce problème et *lui seul* que nous voudrions consacrer la section qui suit. » (WEBER, 1904b, 160-161 ; version française – ici corrigée – WEBER, 1965, 138-139.)

39. « Le parlementaire professionnel est un homme qui exerce son mandat au Reichstag non pas comme un devoir occasionnel et secondaire, mais – avec la logistique en propre d'un bureau, de personnel et de tous les moyens d'information – comme le contenu principal de son travail dans la vie. » (WEBER, 1918, 244 ; version anglaise WEBER, 1994b, 190 ; version française WEBER, 2004b, 369.)

40. WEBER, 1918, 245 ; version française WEBER, 2004b, 370 (traduction modifiée NdT).

41. « Car seuls des parlementaires professionnels passés par l'école d'un travail intensif en commissions dans un parlement de travail peuvent donner des chefs responsables, et non de simples démagogues ou des dilettantes. C'est en fonction de tels chefs et de leur efficacité que toute la structure interne du parlement doit être conçue, comme l'est depuis longtemps à sa manière celle du Parlement anglais et de ses partis. Bien entendu, les conventions de celui-ci ne sauraient être transposées chez nous. Mais le principe structurel peut l'être. » (WEBER, 1918, 245 ; version anglaise WEBER, 1994b, 191 ; version française WEBER, 2004b, 370.)

42. WEBER, 1918, 255 ; version anglaise WEBER, 1994b, 205 ; version française WEBER, 2004b, 386.

Auteur

Kari Palonen

Professeur de Science Politique, université de Jyväskylä, Finlande.

© Presses universitaires de Rennes, 2014

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Référence électronique du chapitre

PALONEN, Kari. 7. *Les trois types d'hommes politiques professionnels chez Max Weber : Une approche rhétorique* In : *La métamorphose du prince : Politique et culture dans l'espace occidental* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014 (généré le 02 août 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/72251>>. ISBN : 9782753562783. DOI : 10.4000/books.pur.72251.

Référence électronique du livre

COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine (dir.) ; PORTIER, Philippe (dir.). *La métamorphose du prince : Politique et culture dans l'espace occidental*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014 (généré le 02 août 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/72185>>. ISBN : 9782753562783. DOI : 10.4000/books.pur.72185.

Compatible avec Zotero

